

## COMPTE RENDU SYNTHÈSE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 FEVRIER 2022

**Présents** : CALVET Guy, FRIGOLA Dominique, COLSON Christian, JOURDA Sofiya, DUPONT Fabrice, MEUNIER Paul, CALVET Carole, VILLEROY-ATLE Eulalie, BRICAULT Marie-Noëlle

**Absents avec procuration** :





**Absents** :

**Secrétaire de séance** : CALVET Carole

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle de réunion de la Mairie.

### ***ORDRE DU JOUR :***

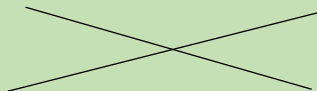
#### **DÉLIBÉRATIONS**

-  Contribution aux organismes : CPT 6553-6554-6573-6574
-  Demande de subvention aire de jeux (balançoire) au Conseil Départemental
-  Demande de subvention aire de jeux (balançoire) au Conseil Régional
-  Attribution de concours

#### **AFFAIRES IMPORTANTES**

- Camille PASTOU information sur sa situation
- Prise de décision concernant l'aménagement du parking de par la Société Roussillon Aménagement

#### **AFFAIRES DIVERSES**



*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00*



## **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2021 est approuvé

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**

*Ainsi fait et approuvé en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT*



## **Contribution aux organismes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de définir la contribution allouer aux différents Organismes pour l'année 2022.

**COMPTE 6553- 6554-6573 du BUDGET PRIMITIF 2022. TOTAL : 15 780 €**

- <b>SDIS 66</b>	2000 €
- <b>Mission locale des jeunes</b>	150 €
- <b>SIOCCAT</b>	80 €
- <b>SITV Lesquerde</b>	1400 €
- <b>Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes</b>	300 €
- <b>SYDEEL 66</b>	70 €
- <b>SIVM Du Fenouillèdes</b>	3100 €
- <b>AMF 66</b>	150 €
- <b>Groupeement des Communes aux Noms burlesques</b>	30 €
- <b>Mairie d'Ansignan (école)</b>	1500 €
- <b>Mairie de Saint-Paul de Fenouillet (écoles)</b>	7000 €

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE à l'unanimité** d'attribuer aux différents organismes les subventions citées ci-dessus pour un montant total de : **15 780 €**

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.*



## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UNE AIRE DE JEU (BALANCOIRE)

Monsieur le Maire informe que la balançoire située sur l'aire de loisirs au Cami del Rentadou a besoin d'être remplacée.

En effet la balançoire actuelle est vieillissante et endommagée par l'usure du temps. Elle n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles et a besoin d'être remplacée ainsi que le sol permettant la réception des enfants.

Il rappelle que.

L'estimation des travaux s'élève à 8 864.65 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver sans réserve l'avant-projet pour un montant total hors taxe de 8864.65 €,

2) de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 4 432 €.

3) de prendre acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

- la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans.

4) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.



## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire informe que la balançoire située sur l'aire de loisirs au Cami del Rentadou a besoin d'être remplacée.

En effet la balançoire actuelle est vieillissante et endommagée par l'usure du temps. Elle n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles et a besoin d'être remplacée ainsi que le sol permettant la réception des enfants.

Il rappelle que.

L'estimation des travaux s'élève à 8 864.65€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver sans réserve l'avant-projet pour un montant total hors taxe de 8 864 €,

2) de demander une subvention au Conseil Régional à hauteur de 2 659 €.

3) de prendre acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

- la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans

4) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.



**FONDS DE CONCOURS ACCORDES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE  
PROJET « RENOVATION D'UNE MAISON COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil :

**Que** la Communauté de Communes met en place des Fonds de Concours (FdC) destiné à soutenir les projets des Communes adhérentes, lorsqu'ils ont un lien avec les actions et projets communautaires, pour les 4 Communes les plus importantes ;

**Que** par délibération n°7 du 10 février 2021 le Conseil Communautaire a approuvé le Règlement d'Attribution des Fonds de Concours pour la période 2021-2026

**Que** la Commission « FOND DE CONCOURS » s'est réunie le 18 janvier 2022.

**Considérant que** le projet de « Rénovation d'une Maison Communale sise Place de Centernach » rentre dans le cadre de l'attribution d'un Fonds de Concours par la Communauté de Communes ;

**Considérant que** la Commission « Fonds de Concours » de la Communauté, réunie le 18 Janvier 2022, a validé l'enveloppe « Fonds de Concours » destinée à financer le projet mentionné ci-dessus, pour un montant de 6 090€.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer pour accepter le versement de ce Fonds de Concours.

Le Conseil, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'accepter le versement d'un Fonds de Concours par la Communauté de Communes de 6 090 € pour le projet de « Rénovation d'une Maison Communale sise Place de Centernach ».

<b>MONTANT DE LA DEPENSE (HT)</b>	60 900,25
<b>SUBVENTIONS notifiées</b>	48 720
<b>MONTANT FONDS DE CONCOURS</b>	<b>6 090</b>

**PRECISE :**

- Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement ;
- Que la validité du fond de Concours attribué sont précisées à l'Article 6 du Règlement.
- Que conformément à ce même article, la Commune bénéficiaire devra faire apparaître la participation de la Communauté de Communes à son projet.

## AFFAIRES IMPORTANTES

### **Prise de décision concernant l'aménagement du parking par la Société Roussillon Aménagement**

Une publicité devra être faite sur le site internet de la commune.

### **Camille PASTOU**

Reprise de Camille prévu le 14 mars 2022

## AFFAIRES DIVERSES

